ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

<u>POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES 3</u> VILLES POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU TELECOM

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
 - CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1: Le lundi 13 juin 2022, afin de permettre la réalisation de travaux sur le réseau TELECOM,

- la circulation se fera sur chaussée rétrécie rue des 3 Villes, au niveau du n°2.
- Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 1er juin 2022

Le Maire,

David VALENCE